



Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le 10 JAN. 2025
ID : 033-213302078-20250206-DELIB202505-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025.05 – DEMANDE DE SUBVENTION 2025 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN)

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	31 JANVIER 2025
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 FEVRIER 2025
Conseillers présents	18	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	10	Secrétaire de séance	Caroline GLIZE - Adjointe

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		Mme Karyn LARGOUET
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe				
BOUEY Gilles, Adjoint				
COMBIER Audrey, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint				
CARO Chantal, CM				
GIRARD Philippe, CM		X		Mme Audrey COMBIER
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
PRUVOST Gilles, CM				
BEAUCHENE Natacha CM				
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM				
EMERIAU Régis, CM		X		M Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM				
GANNE Arnaud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIRIEC Marilyn, CM		X		M Philippe BRARD
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme Caroline GLIZE
MEZERGUE Clément, CM		X		Mme Anne-Marie SARRAZIN
VEYSSIERE André, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM				
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Aline FONTAINE
BOISSEAU Marc, CM				
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



**DEMANDE DE SUBVENTION 2025 - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
GIRONDE- CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS (CEN)**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Avis favorable de la Commission ressources en date du 31 janvier 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur des aides à l'investissement du Département de la Gironde 2024,

Considérant les projets d'investissement de la commune d'Izon au titre de l'exercice 2025,

Considérant que la commune a acquis des terrains dont l'ancien propriétaire était Monsieur Bernard Feydieu d'une contenance de 21ha 23a 25ca,

Considérant que ces terrains constituent des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager et que la commune a pour objectif de protéger et de valoriser ce patrimoine naturel par la mise en place d'un réseau de « sites naturels » et d'actions de restauration de ce patrimoine,

Considérant le partenariat qu'a noué la commune d'Izon avec le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine depuis 2024 par le biais d'une convention de partenariat globale sur 5 ans pour atteindre ces objectifs qui seront déclinés annuellement par des conventions d'application financières,

Considérant la convention d'application 2025 proposée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine,

Le programme d'actions 2025, proposé par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et présenté en Comité de pilotage en décembre 2024, prévoit les opérations suivantes :

- Inventaires écologiques :
- Inventaire des odonates, amphibiens et rhopalocères,
- Rédaction du diagnostic écologique et du plan de gestion écologique
- Présentation du diagnostic écologique et des enjeux en COTECH
- Passage en Comité Scientifique et Technique du plan de gestion
- Animation territoriale pour la bonne mise en œuvre des actions (incluant l'organisation des réunions)
- Animations grand-public
- Actions de communication et de valorisation des actions
- Coordination technique, administrative et financière du dossier.

Considérant les subventions qui peuvent être attribuées par le Département à ce titre, Il est proposé au conseil municipal de :

- **SOLLICITER** le Département de la Gironde au titre de la préservation, de la gestion et de la valorisation des espaces naturels sensibles (15,17% du montant du diagnostic).
- **DIT** que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT		
Subvention département de la Gironde	15,17 %	2 971,39 €
Subvention Agence de l'eau	50%	9 791,31 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	65,17%	8345.44€
Autofinancement	34,83 %	6 820,04 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	19 582,74 €

Il est demandé au conseil municipal de :

- **SOLLICITER** le Département de la Gironde au titre de la préservation, de la gestion et de la valorisation des espaces naturels sensibles pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline Glize, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **SOLLICITE** le Département de la Gironde au titre de la préservation, de la gestion et de la valorisation des espaces naturels sensibles pour le projet cité dans le cadre du plan de financement prévisionnel susmentionné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents ou actes afférents à ce dossier.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Caroline GLIZE

Fait à Izon, le 6 février 2025

Le Maire,



Laurent de LABINAY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.